



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DU BUDGET ET DES FINANCES,
*en charge des énergies,
des postes et télécommunications*

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° 009133 /MEF
(DBF25700560CI-1)

30 DEC 2025

Papeete, le

à

Mesdames et Messieurs les ministres
Mesdames et Messieurs les chefs des services administratifs

CIRCULAIRE

Objet : Circulaire relative à l'exécution du budget de la Polynésie française pour l'exercice 2026

Réf. : Circulaire permanente n° 9088/MEF du 29 décembre 2025 relative à l'exécution du budget de la Polynésie française

P. J. : Modèle de fiche de demande de visa d'un engagement recopié / reporté

Par délibérations n° 2025-119/APF du 9 décembre 2025 et n° 2025-120/APF du 10 décembre 2025, l'Assemblée de la Polynésie française a approuvé le budget de l'année 2026 du budget général et des comptes d'affectation spéciale.

La présente circulaire apporte des précisions relatives à l'exécution budgétaire 2026.

Le pilotage des dépenses personnel relevant du ministère de la fonction publique, le calendrier de paie est disponible dans la circulaire dédiée à la maîtrise de la masse salariale.

A partir de la mise en production de l'interopérabilité entre SIS-M (gestion des marchés publics) et Polygf, de nouvelles règles de gestion entreront en vigueur. Une circulaire dédiée sera diffusée pour en préciser les modalités.

En fonctionnement :

Les délégations de crédits s'effectueront :

- le 1 janvier 2026 : 11/12,
- le 1 juillet 2026 : 1/12, sous réserve de l'exécution des recettes.

Le centre de travail correspond à l'identité d'un service et constitue l'unité de base pour la gestion de ses dépenses et de ses recettes. La section budgétaire étant déjà déterminée par le programme et l'article et par l'autorisation de programme en investissement, les crédits de fonctionnement sont logés sur les centres de travail sans le suffixe « -F » à compter de l'exercice 2026.

Exceptionnellement, il n'y aura pas de report d'engagement ni de recopie d'engagement sur l'année 2026.



Les engagements qui devaient faire l'objet de recopie :

Vos correspondants du CDE devront lancer sur l'exercice 2025 l'édition OXE_ERECP10.

A partir de cette édition, vous devrez saisir sur le centre de travail sans suffixe « -F » les engagements qui auraient dû faire l'objet d'une recopie, et les transmettre au CDE, accompagnés d'une fiche de recopie par engagement dûment complétée.

Les engagements non liquidés ou non totalement mandatés qui devaient faire l'objet de report :

Vos correspondants du CDE devront lancer sur l'exercice 2025 l'édition OXE_CLOFONC20-TERR.

Cette édition vous permet d'identifier les engagements à reporter ainsi que ceux à annuler. Deux options s'offrent à vous :

- Procéder d'abord à l'apurement des engagements sans objet, puis engager sur le budget 2026 les dépenses correspondant aux engagements 2025 qui auraient dû être reportés ;
- Saisir les engagements sur le budget 2026, puis apurer ultérieurement les engagements sans objet.

Pour engager les dépenses sur le budget 2026 des engagements 2025 à reporter, suivez les étapes suivantes :

- Saisir dans POLYGF le montant à engager sur 2026 ;
 - Effectuer la saisie sur le centre de travail sans suffixe « -F » ;
 - Choisir le type d'engagement juridique (EJ) approprié :

Type d'EJ saisi dans POLYGF pour les engagements 2025 à reporter	Type d'EJ à sélectionner dans POLYGF en 2026
ARRETE ou CONTRAT ou CONVENTION	Saisir en 2026 de nouveaux engagements spécifiques en utilisant le même type d'EJ
BC sur EPAC	CONTRAT

- Transmettre au CDE votre demande de visa de ces engagements, accompagnée :
 - D'une fiche de report par engagement dûment complétée
 - Du support juridique initial officialisé, ainsi que de ses éventuels avenants

Important : Les subventions ne peuvent pas être traitées dans le cadre des travaux de report. En effet, le rattachement de la charge à l'exercice repose sur la date à laquelle l'acte attributif a été établi et rendu exécutoire, ce dernier constituant le fait générateur de la dépense.

En conséquence, tous les engagements relatifs à l'octroi d'une subvention en 2025 doivent impérativement être liquidés en charge à payer (CAP). A défaut, aucune prise en charge ne sera possible sur l'exercice 2026.

Un message d'alerte vous sera adressé via POLYGF.



Suppression des EPAC pour les achats publics

Désormais, tout projet de marché doit obligatoirement être saisi en engagement spécifique (ES). En conséquence, tout engagement en EPAC d'un projet marché sera rejeté par le CDE.

Exemples :

Le billet d'avion d'un agent en tournée ne pourra plus être imputé sur l'EPAC « tournée ». Cet EPAC sera réservé uniquement aux indemnités de déplacement. Le billet d'avion devra faire l'objet d'un engagement spécifique, tout comme la location de véhicule pour la tournée.

Les dépenses courantes de fonctionnement relevant de marchés publics (électricité, téléphonie, transport de personnes) ne pourront plus être engagées sous forme d'EPAC.

Pour ces dépenses, un engagement comptable en type EJ « Contrat » devra être enregistré dans POLYGF pour un montant estimé à partir des consommations des exercices précédents. Une fiche d'engagement devra être soumise au visa du CDE. Cette fiche devra récapituler :

- le(s) numéro(s) de contrat,
- les informations relatives à l'entité de rattachement,
- l'imputation budgétaire,
- ainsi que les éléments permettant d'évaluer la dépense.

Les ouvertures prévisionnelles des cadres de collecte des demandes de répartitions de crédits de paiement dans SBUD s'établissent comme suit :

- du 26 janvier au 1 février 2026,
- du 23 février au 1 mars 2026,
- du 23 mars au 29 mars 2026,
- du 18 au 25 mai 2026,
- du 22 au 28 juin 2026,
- du 24 au 30 août 2026,
- du 26 octobre au 1 novembre 2026.

Concernant les délibérations budgétaires, les dossiers seraient présentés en Conseil des Ministres aux dates suivantes :

	Conseil des ministres
Compte administratif 2025	10 juin 2026
Collectif 1 report des CP	10 juin 2026
Collectif 2 y compris reprise des résultats comptables cumulés	10 juin 2026
BP 2027	12 novembre 2026



Enfin, vos contacts privilégiés à la direction du budget et des finances sont :

Section de fonctionnement		
Hivinau	Neri	40 46 81 79
Jasmine	Chungue	40 46 82 34
Karine	Cier Foc	40 46 81 58
Maire	Chin	40 46 80 45
Haydee	Tamarii	40 46 80 65
Ranitea	Tau	40 46 82 38
Section d'investissement		
Arthur	Teihotu	40 54 93 89
Fabienne	Fatupua	40 54 93 97
Belinda	Guido	40 54 93 81
Vahinemoea	Garbutt	40 54 93 87



Pour le Ministre absent,
Le Ministre de l'agriculture,
des ressources marines, de l'environnement,
en charge de l'alimentation,
de la recherche et de la cause animale

Warren DEXTER

Taivini TEAI



FICHE DE DEMANDE DE VISA D'UN ENGAGEMENT RECOPIE/REPORTE

Année 2026

CLE D'ENGAGEMENT :

CLE D'OFFICIALISATION :

DEMANDEUR

SERVICE/MINISTERE :

CENTRE DE TRAVAIL :

LIBELLE DU CT :

(1 fiche d'engagement comptable par centre de travail au plus fin)

REFERENCES BUDGETAIRES

PROGRAMME :

ARTICLE (3 chiffres) :

SITUATION DE L'ENGAGEMENT

ENGAGEMENT RECOPIE

☐

NUMERO DE VISA INITIAL :

TRANCHE :

ANNEE :

MONTANT :

XPF

TRANCHE :

ANNEE :

MONTANT :

XPF

TRANCHE :

ANNEE :

MONTANT :

XPF

TRANCHE :

ANNEE :

MONTANT :

XPF

ENGAGEMENT REPORTE

☐

NUMERO DE VISA INITIAL :

MONTANT DEMANDE RECOPIE/REPORTE : XPF AU TITRE DE L'ANNEE 2026

DATE ET SIGNATURE DE
L'AUTORITE COMPETENTE :DATE ET SIGNATURE DU
CONTROLEUR DES DEPENSES ENGAGEES
N° DE VISA DELIVRE

009133

30 DEC 2025



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DU BUDGET ET DES FINANCES,
*en charge des énergies,
des postes et télécommunications*

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° 0 9 1 3 3 /MEF
(DBF25700560CI-1)

Papeete, le 30 DEC 2025

à

Mesdames et Messieurs les ministres
Mesdames et Messieurs les chefs des services administratifs

CIRCULAIRE

Objet : Circulaire relative à l'exécution du budget de la Polynésie française pour l'exercice 2026

Réf. : Circulaire permanente n° 9088/MEF du 29 décembre 2025 relative à l'exécution du budget de la Polynésie française

P. J. : Modèle de fiche de demande de visa d'un engagement recopié / reporté

Par délibérations n° 2025-119/APF du 9 décembre 2025 et n° 2025-120/APF du 10 décembre 2025, l'Assemblée de la Polynésie française a approuvé le budget de l'année 2026 du budget général et des comptes d'affectation spéciale.

La présente circulaire apporte des précisions relatives à l'exécution budgétaire 2026.

Le pilotage des dépenses personnel relevant du ministère de la fonction publique, le calendrier de paie est disponible dans la circulaire dédiée à la maîtrise de la masse salariale.

A partir de la mise en production de l'interopérabilité entre SIS-M (gestion des marchés publics) et Polygf, de nouvelles règles de gestion entreront en vigueur. Une circulaire dédiée sera diffusée pour en préciser les modalités.

En fonctionnement :

Les délégations de crédits s'effectueront :

- le 1 janvier 2026 : 11/12,
- le 1 juillet 2026 : 1/12, sous réserve de l'exécution des recettes.

Le centre de travail correspond à l'identité d'un service et constitue l'unité de base pour la gestion de ses dépenses et de ses recettes. La section budgétaire étant déjà déterminée par le programme et l'article et par l'autorisation de programme en investissement, les crédits de fonctionnement sont logés sur les centres de travail sans le suffixe « -F » à compter de l'exercice 2026.

Exceptionnellement, il n'y aura pas de report d'engagement ni de recopie d'engagement sur l'année 2026.



Les engagements qui devaient faire l'objet de recopie :

Vos correspondants du CDE devront lancer sur l'exercice 2025 l'édition OXE_ERECP10.

A partir de cette édition, vous devrez saisir sur le centre de travail sans suffixe « -F » les engagements qui auraient dû faire l'objet d'une recopie, et les transmettre au CDE, accompagnés d'une fiche de recopie par engagement dûment complétée.

Les engagements non liquidés ou non totalement mandatés qui devaient faire l'objet de report :

Vos correspondants du CDE devront lancer sur l'exercice 2025 l'édition OXE_CLOFONC20-TERR.

Cette édition vous permet d'identifier les engagements à reporter ainsi que ceux à annuler. Deux options s'offrent à vous :

- Procéder d'abord à l'apurement des engagements sans objet, puis engager sur le budget 2026 les dépenses correspondant aux engagements 2025 qui auraient dû être reportés ;
- Saisir les engagements sur le budget 2026, puis apurer ultérieurement les engagements sans objet.

Pour engager les dépenses sur le budget 2026 des engagements 2025 à reporter, suivez les étapes suivantes :

- Saisir dans POLYGF le montant à engager sur 2026 ;
 - Effectuer la saisie sur le centre de travail sans suffixe « -F » ;
 - Choisir le type d'engagement juridique (EJ) approprié :

Type d'EJ saisi dans POLYGF pour les engagements 2025 à reporter	Type d'EJ à sélectionner dans POLYGF en 2026
ARRETE ou CONTRAT ou CONVENTION	Saisir en 2026 de nouveaux engagements spécifiques en utilisant le même type d'EJ
BC sur EPAC	CONTRAT

- Transmettre au CDE votre demande de visa de ces engagements, accompagnée :
 - D'une fiche de report par engagement dûment complétée
 - Du support juridique initial officialisé, ainsi que de ses éventuels avenants

Important : Les subventions ne peuvent pas être traitées dans le cadre des travaux de report. En effet, le rattachement de la charge à l'exercice repose sur la date à laquelle l'acte attributif a été établi et rendu exécutoire, ce dernier constituant le fait générateur de la dépense.

En conséquence, tous les engagements relatifs à l'octroi d'une subvention en 2025 doivent impérativement être liquidés en charge à payer (CAP). A défaut, aucune prise en charge ne sera possible sur l'exercice 2026.

Un message d'alerte vous sera adressé via POLYGF.



Suppression des EPAC pour les achats publics

Désormais, tout projet de marché doit obligatoirement être saisi en engagement spécifique (ES). En conséquence, tout engagement en EPAC d'un projet marché sera rejeté par le CDE.

Exemples :

Le billet d'avion d'un agent en tournée ne pourra plus être imputé sur l'EPAC « tournée ». Cet EPAC sera réservé uniquement aux indemnités de déplacement. Le billet d'avion devra faire l'objet d'un engagement spécifique, tout comme la location de véhicule pour la tournée.

Les dépenses courantes de fonctionnement relevant de marchés publics (électricité, téléphonie, transport de personnes) ne pourront plus être engagées sous forme d'EPAC.

Pour ces dépenses, un engagement comptable en type EJ « Contrat » devra être enregistré dans POLYGF pour un montant estimé à partir des consommations des exercices précédents. Une fiche d'engagement devra être soumise au visa du CDE. Cette fiche devra récapituler :

- le(s) numéro(s) de contrat,
- les informations relatives à l'entité de rattachement,
- l'imputation budgétaire,
- ainsi que les éléments permettant d'évaluer la dépense.

Les ouvertures prévisionnelles des cadres de collecte des demandes de répartitions de crédits de paiement dans SBUD s'établissent comme suit :

- du 26 janvier au 1 février 2026,
- du 23 février au 1 mars 2026,
- du 23 mars au 29 mars 2026,
- du 18 au 25 mai 2026,
- du 22 au 28 juin 2026,
- du 24 au 30 août 2026,
- du 26 octobre au 1 novembre 2026.

Concernant les délibérations budgétaires, les dossiers seraient présentés en Conseil des Ministres aux dates suivantes :

	Conseil des ministres
Compte administratif 2025	10 juin 2026
Collectif 1 report des CP	10 juin 2026
Collectif 2 y compris reprise des résultats comptables cumulés	10 juin 2026
BP 2027	12 novembre 2026



Enfin, vos contacts privilégiés à la direction du budget et des finances sont :

Section de fonctionnement		
Hivinau	Neri	40 46 81 79
Jasmine	Chungue	40 46 82 34
Karine	Cier Foc	40 46 81 58
Maire	Chin	40 46 80 45
Haydee	Tamarii	40 46 80 65
Ranitea	Tau	40 46 82 38
Section d'investissement		
Arthur	Teihotu	40 54 93 89
Fabienne	Fatupua	40 54 93 97
Belinda	Guido	40 54 93 81
Vahinemoea	Garbutt	40 54 93 87

Copies :

PR, VP, Min 10

SGG, REG 2

DBF 1

Lexpol :

JOPF

Warren DEXTER

Pour le Ministre absent,
Le Ministre de l'agriculture,
des ressources marines, de l'environnement,
en charge de l'alimentation,
de la recherche et de la cause animale



Talvini TEAI



FICHE DE DEMANDE DE VISA D'UN ENGAGEMENT RECOPIE/REPORTE

Année 2026

CLE D'ENGAGEMENT :

CLE D'OFFICIALISATION :

DEMANDEUR

SERVICE/MINISTERE :

CENTRE DE TRAVAIL :

LIBELLE DU CT :

(1 fiche d'engagement comptable par centre de travail au plus fin)

REFERENCES BUDGETAIRES

PROGRAMME :

ARTICLE (3 chiffres) :

SITUATION DE L'ENGAGEMENT

ENGAGEMENT RECOPIE

☐

NUMERO DE VISA INITIAL :

TRANCHE :

ANNEE :

MONTANT :

XPF

TRANCHE :

ANNEE :

MONTANT :

XPF

TRANCHE :

ANNEE :

MONTANT :

XPF

TRANCHE :

ANNEE :

MONTANT :

XPF

ENGAGEMENT REPORTE

☐

NUMERO DE VISA INITIAL :

MONTANT DEMANDE RECOPIE/REPORTE : XPF AU TITRE DE L'ANNEE 2026

DATE ET SIGNATURE DE
L'AUTORITE COMPETENTE :

DATE ET SIGNATURE DU
CONTROLEUR DES DEPENSES ENGAGEES
N° DE VISA DELIVRE

009133

30 DEC 2025